



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 69322

Texte de la question

Suite à la réponse qu'il a adressée le 22 mars dernier à sa question n° 54808 portant sur les préconisations du rapport Pelletier en faveur des loyers commerciaux, M. Maurice Leroy demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, les suites éventuelles données à la consultation auprès des personnes concernées, ainsi que le calendrier d'une réforme de la propriété commerciale. Il lui rappelle l'intérêt d'agir en ce domaine pour favoriser le développement du commerce.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, à l'issue d'une consultation menée auprès des personnes concernées dont ont fait l'objet les propositions du groupe de travail institué en septembre 2003 pour réfléchir à la modernisation du régime des baux commerciaux, il est envisagé une réforme limitée à l'aspect juridictionnel de ce régime. Aucune réforme ne sera entreprise qui modifierait l'équilibre actuel de la propriété commerciale, qui est l'une des bases du développement du commerce dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69322

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6555

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8576